



La consommation d'alcool pendant la grossesse peut comporter des risques pour l'enfant à naître. Il est donc recommandé aux femmes enceintes de s'abstenir de toute consommation d'alcool dès le début de la grossesse et pendant toute sa durée. Afin d'informer le plus grand nombre de cette mesure de précaution, pictogramme ou la mention « La consommation de boissons alcoolisées pendant la grossesse, même en faible quantité, peut avoir des conséquences graves sur la santé de l'enfant » figure désormais sur les conditionnements d'alcool. Si vous vous posez des questions sur votre consommation d'alcool, n'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant.

---

Vous pouvez également appeler Alcool au 0 811 91 30 30 (7 j / 7, 14 h / 2 h. Anonyme. Cout d'un appel local depuis un poste fixe).

